

GENDARMERIE NATIONALE

ETAT MAJOR

Au Chef d'Etat-Major Gendarmerie Nationale.

OBJET : Visite de la Compagnie de NYANZA.
Ref : N.d.S. n° 357/93.3.1/EM Gd du 10.04.1991.

Le 2 mai 1991, le Lt C¹ RUELLE et le Major ROBARDEY, Conseillers Techniques auprès de l'Etat-Major de la Gendarmerie Rwandaise, ont visité à NYABISINDU le siège de la compagnie de Gendarmerie.

Reçus par le Lieutenant HARELIMANA, commandant la compagnie, et après l'exposé de cet officier, ils ont procédé à la visite du périmètre de défense.

Créée le 26 septembre 1986, la compagnie de Nyanza est compétente sur huit communes dont quatre dépendent de la préfecture de Butare et trois autres dépendent de la préfecture de Gitarama. Elle est rattachée au groupement de gendarmerie de Butare.

Composée d'un officier, de 9 sous-officiers (dont 4 indisponibles) et de 91 caporaux et gendarmes, cette unité a axé son service vers des activités purement militaires et en particulier vers la garde de ses propres installations (PC et Brigade territoriale) dont on n'est pas très sûr qu'elles soient menacées (20 personnels au total).

Deux autres services statiques hypothéquent une douzaine de gendarmes supplémentaires : garde d'une centrale électrique et barrage routier.

Ce qui fait au total qu'un tiers des effectifs est consacré en permanence à des gardes statiques dans une région qui n'est pas un secteur opérationnel et sur laquelle ne pèse aucune menace.

Le service de la gendarmerie est toutefois partiellement préservé dans la mesure où des patrouilles de surveillance générale semblent être encore effectuées à Nyanza et dans ses environs voire quelquefois jusqu'à Ruhango.

Par ailleurs un poste de gendarmerie continue à maintenir l'ordre au sein de la communauté réfugiée de Tambwe.

On peut dès lors regretter que cette unité ne continue pas à assurer le service intégral de l'arme sur sa circonscription en réouvrant la brigade de gendarmerie de Nyabisindu dont tous les OPJ ont été malencontreusement mutés.

L^e C¹ RUELLE
Chef DMAT Gendarmerie.



Copie à : Colonel, Chef de la Mission d'Assistance Militaire.